

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le titre premier relatif à la Police Municipale (article L 2213-1 à 6),

-Vu l'article 25 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

-Vu le Code de la Route,

-Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,

-Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 1ère à 8ème partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,

-Vu la demande présentée par l'entreprise MONNIER TELECOM dans le cadre de travaux de remplacement de poteaux télécom existants sur la commune de Marcilly le châtel.

-Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules au droit du chantier.

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de travaux de remplacement de poteaux télécom existants « 140 Rue du Gipon et 2 rue Château Gaillard », la circulation sera alternée par panneaux, à compter du 22 novembre 2024 jusqu'au 29 novembre 2024 inclus.

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits.

Article 3 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise MONNIER TELECOM.

Article 4 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie de Marcilly le Châtel et sur les lieux des travaux.

Article 7 : La copie du présent arrêté sera transmise à :

La Société MONNIER TELECOM

Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.

Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.

Loire Forez Agglomération- M. Jérôme VENET.

Fait à Marcilly Le Châtel le 19 novembre 2024.

Pour le Maire

L'adjoint,

Jacques FORAISON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20241119-2024-076-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024